



Achat d un produit qui nécessite 6 semaines de livraison dans une entreprise en redressement

Par **Lolo86**, le **01/06/2020** à **23:05**

Bonjour,

Mon mari et moi envisagons d acheter un canapé chez Alinéa et nous venons d apprendre que la société est en redressement judiciaire. L' article que nous souhaitons est fabriqué sur commande et livrable dans un delai de 4 à 6 semaines . Nous devons payer un acompte de 30% à la commande. Nous aimerions savoir si nous pouvons espérer avoir notre article avant qu une éventuelle liquidation soit prononcée ou à défaut, si nous pouvons espérer récupérer notre acompte au cas où la société ne serait plus en mesure de nous fournir le produit. Merci.d'avance pour votre éclairage.

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **02/06/2020** à **11:12**

Bonjour

Normalement, la procédure en cours ne stoppe pas l'activité.

En l'état actuel, la société dit « *Nous avons six mois désormais devant nous pour définir une stratégie et permettre la poursuite de notre activité. Dans l'intermède, nos magasins sont ouverts, nos salariés à leur poste pour accueillir les clients, et les commandes sont bien sûr honorées* ».